Conférence des médias de l'USS
Etat des lieux sur l'égalité salariale en Suisse/
Lancement de la campagne « L'égalité salariale : mettons la pression ! »

Berne, le 13 juin 2018

Egalité salariale : des mesures efficaces au lieu d'une mini-révision

Discours de Corinne Schärer, membre du comité directeur d'Unia

L'égalité salariale, ce n'est pas un cadeau fait aux femmes, mais un mandat inscrit dans la Constitution depuis 37 ans ! Malgré tout, les femmes ne reçoivent pas le salaire auquel elles ont droit. Avec cette violation de la Constitution au quotidien, les femmes ne sont pas privées d'une somme dérisoire, non, il s'agit d'une énorme arnaque sur les salaires !

Vol des salaires sur le dos des femmes : 10 milliards de francs par an !
Une évaluation spécifique du Bureau BASS réalisée pour Unia montre que chaque femme professionnellement active est spoliée de la somme de 303 000 francs au cours de sa vie professionnelle (base : derniers chiffres sur les salaires moyens, 2014). Et cela pour la seule et unique raison qu'elle est une femme. En clair, il manque chaque année 7 000 francs dans le porte-monnaie de chaque femme exerçant une activité lucrative, soit 590 francs par mois. Cette escroquerie dont les femmes actives sont victimes en Suisse se monte au total à près de 10 milliards de francs par an ! C'est un scandale, car cela signifie non seulement un revenu moindre pendant la vie professionnelle, mais aussi une rente nettement moins élevée à l'âge de la retraite.

Les syndicats luttent depuis des années pour améliorer la loi sur l'égalité
Unia salue les contrôles renforcés dans les marchés publics de la Confédération : les entreprises qui souhaitent obtenir un mandat de la Confédération doivent se soumettre à une analyse des salaires. Les femmes syndicalistes ont déjà demandé lors de leur congrès en 2013 d'appliquer cette procédure pertinente à toutes les entreprises et de modifier en conséquence la loi sur l'égalité.

La puissance du lobby des employeurs au Parlement
La révision de la loi sur l'égalité présentée par le Conseil des Etats est décevante et insuffisante : elle ne résoudra pas les problèmes. Elle montre que les employeurs ont mené un lobbying intensif pour continuer à économiser des coûts salariaux sur le dos des femmes. Il est également évident que l'égalité salariale attendue depuis des décennies ne sera pas réalisée sur une base volontaire. Les débats au Conseil des Etats et l'adoption de la mini-modification de loi ont montré que les employeurs et les politiciens bourgeois ne font preuve d'aucune volonté pour réaliser l'égalité salariale.

Mise en œuvre de l'égalité salariale plus contraignante
Après 37 ans d'un système de volontariat, une obligation à la charge des employeurs doit être clairement inscrite dans la loi : des dispositions claires doivent être prévues pour que

toutes les entreprises examinent régulièrement leurs salaires sous l'angle de l'égalité salariale et soient contraintes d'adapter, le cas échéant, les salaires discriminatoires. Des sanctions élevées, voire dissuasives doivent être prises à l'encontre des entreprises fautives.

Le projet adopté par le Conseil des Etats ne satisfait pas, et de loin, à ces exigences. Le principe arbitraire selon lequel seules les entreprises employant plus de 100 collaborateurs et collaboratrices (1% de toutes les entreprises) doivent effectuer des contrôles des salaires est inacceptable. 99% des entreprises continuent ainsi d'être libérées de l'obligation de se conformer au mandat constitutionnel. Une modification de la loi qui n'applique pas le mandat constitutionnel pour 99% des entreprises est inadmissible !

Il est également choquant que le Conseil des Etats souhaite limiter à douze ans l'obligation d'analyser l'égalité des salaires. Une loi de cette importance ne doit pas être limitée dans le temps ! Instaurer une « clause de suppression » pour un sujet qui concerne principalement les femmes est une honte, et une gifle assénée aux femmes en Suisse.

Les syndicats ne se tairont pas tant que l'article constitutionnel sur l'égalité des droits entre femmes et hommes n'aura pas été mis en œuvre. C'est pourquoi nous demandons avec fermeté au Conseil national de prendre les choses en main et de corriger la décision du Conseil des Etats. Il faut enfin des mesures plus efficaces !

Contact :
Corinne Schärer, membre du comité directeur d'Unia, 079 219 94 20